Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-215600503-20260619-19JUIN26_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-HELLEAN

Date de convocation : 12 juin 2026	Le dix-neuf juin deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de La Croix-Helléan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Croix-Helléan, sous la présidence de **Monsieur Thierry CHAMAILLARD, Maire.**
Membres : **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 15**	**Etaient présents : Mme BLANCHARD, M. BRIQUE, M. DE LA FOREST, M. DINEL, Mme FRAY, M. GOMMIER, Mme GUEGAN, M. LE BLANC, Mme LE TOQUIN, Mme MAROT, M. THOMAS.** **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir : Myriam LUCAS à Pierre-Yann BRIQUE, Peggy NICOLAS à Benoit LE BLANC et Fabien ADELYS à Thierry CHAMAILLARD**
Numéro : **19JUIN26_05**	**Absent n'ayant pas donné de pouvoir : /** **Secrétaire de séance : Solenn LE TOQUIN**

Objet : Choix du prestataire de restauration scolaire rentrée 2026/2027

Monsieur le Maire présente les offres parvenues en mairie pour la renégociation du contrat de la cantine scolaire. Il précise que nous demandions une livraison en liaison chaude et un respect de la loi Egalim. Il rappelle que le service est assuré pour l'instant par la Société CONVIVIO.

Il détaille les 2 propositions qui nous sont parvenues, la société Ansamble n'ayant pu répondre par manque d'outil de production à proximité :

- Société CONVIVIO

- le nombre de repas est confirmé le matin même du jour de livraison avant 9h30
- le coût du repas s'élève à 3,7656 € TTC

- API Restauration

- la commande doit être passée le vendredi pour la semaine d'après, avec un ajustement possible la veille avant 10 h (dans la limite de 10 %)
- le prix du repas s'élève à 3,5311 € TTC (frais de livraison compris).

Après une réunion de concertation avec les communes de Helléan et La Grée-Saint-Laurent, ainsi que la réunion de la commission d'appel d'offres le 9 juin dernier, il a été décidé de retenir la société API Restauration pour l'année scolaire 2026/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
- de retenir la proposition de la Société API Restauration, pour un prix de 3,5311 € TTC (frais de livraison compris)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et en particulier le contrat à intervenir.

Pour extrait conforme,
A La Croix-Helléan, le 22 juin 2026

Le Maire,
Thierry CHAMAILLARD